



Partage d un credit

Par boutchou

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2016.Nous sommes en ce moment dans le partage de bien. Nous avons été mariés sous le Régime de communauté. En 2001 mon ex mari a monté en son nom une entreprise de moutons pour laquelle nous avons contracté un emprunt de 12000? qui a été réglé dans les 5 ans. Puisqu' il a été réglé avec le bien de l' entreprise, ai je le droit de réclamer d'en la moitié.

Je vous remercie .

Cordialement

Par isernon

bonjour,

je suppose que l'entreprise de votre mari était un bien propre de votre mari, la communauté a emprunté pour financer cette entreprise.

lors du divorce, la communauté devait demander une récompense à votre mari.

j'ignore, si 6 ans après le divorce, il n'y a pas prescription.

salutations

Par boutchou

Je fais suite au message reçu , l entreprise a été monté avec le bien communautaire.

Nous avons était obligé de repasser devant le juge pour le partage des biens. C'est pour cela qu' il s'est passé 6 ans entre les deux et le COVID a aussi fait reculer les rendez vous avec le notaire.